

**DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE**
COMMUNE
d'AUBAGNE

Convocation du **24/09/2025**
Publication le **02/10/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **32**
Quorum : **22**

N° **08_300925**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de la demande de fonds de concours, destiné à la réfection des tronçons de voies départementales cédés par la métropole Aix-Marseille-Provence à la Commune d'Aubagne.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie COETTO, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Andre LEVISSE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Régine-Brigitte NIETO), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250930-300925_08b-DE
Reçu le 02/10/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/10/2025



Délibération n°08_300925 du Conseil Municipal du mardi 30 septembre 2025 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Par délibération n°..., le Conseil Municipal d'Aubagne a approuvé la cession par la Métropole Aix-Marseille-Provence de trois tronçons de voies départementales qui constituent un maillage routier de proximité.

Par délibération du 30 juin 2025, le Conseil de la Métropole a approuvé un dispositif de soutien à la réfection et l'aménagement des voies ou tronçons de voies départementales transférés aux Communes et des voies adjacentes.

La Métropole a fait réaliser un diagnostic de ces voies ou tronçons de voies par un bureau d'études. Ce diagnostic a permis d'identifier précisément l'état des chaussées et abords, et d'estimer les travaux de réfection.

Pour la Commune d'Aubagne cela représente un montant de 488.217 euros.

Cette délibération propose donc d'approuver la demande de fonds de concours auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réfection des voies et tronçons de voies cédées à la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « 3DS »,

VU la délibération du 30 juin 2025 du Conseil de Métropole, approuvant le dispositif de soutien à la réfection et à l'aménagement des anciennes voies départementales cédées aux communes et des voies adjacentes,

VU la délibération n°....du 30 septembre 2025 du Conseil Municipal d'Aubagne approuvant la cession par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commune de trois voies départementales,

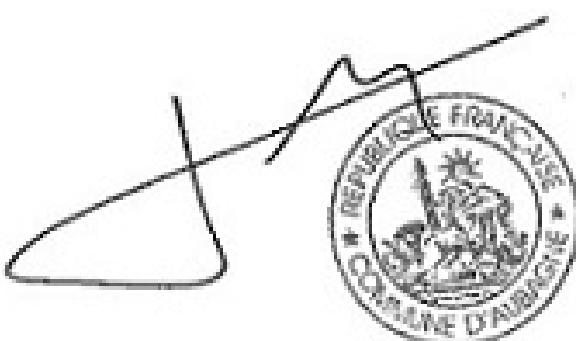
VU le diagnostic établi par le bureau d'études,

CONSIDÉRANT que le dispositif de soutien financier à la réfection et à l'aménagement des voies ou tronçons de voies cédées gratuitement par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commune d'Aubagne, permettra de poursuivre les travaux de réfection de la voirie engagés depuis plusieurs années,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250930-300925_08b-DE
Reçu le 02/10/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/10/2025



Délibération n°08_300925 du Conseil Municipal du mardi 30 septembre 2025 (suite)

ARTICLE 1^{er}: d'APPROUVER la demande de fonds de concours auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réfection des voies et tronçons de voies ainsi que des voies adjacentes ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250930-300925_08b-DE
Reçu le 02/10/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/10/2025

